



LA BROC' DE PERTHES – REGLEMENT INTERIEUR

Dimanche 8 septembre 2024

Place de la mairie, 77930 Perthes en Gatinais

ORGANISATION : Perthes Animation

- La Broc' de Perthes est ouverte à tous, professionnels et particuliers, conformément aux lois en vigueur.
- L'exposant accepte le règlement concernant notamment les particuliers, voulant participer à ce vide-greniers à savoir, limiter leurs engagements à 2 manifestations de même nature par an selon la réglementation en vigueur
- Les exposants professionnels doivent être munis de leur carte professionnelle à jour, K.bis ou registre du commerce.
- Les exposants particuliers doivent être munis d'une pièce d'identité.
- Les textes précisent que le particulier ne peut exposer que des objets personnels et usagés pour la revente.
- Sont interdits sur les stands : armes, alimentaire, animaux, plantes et articles neufs.
- Déballage à partir de **6H30** – emplacement réservé jusqu'à 8h30.
- Le prix du stand est fixé à 6 € pour 2 mètres linéaires minimum.
- Pour un problème de bon voisinage, prévoir entre les stands un espace de circulation.
- L'association organisatrice se réserve le droit de plaçage et attributions des emplacements
- Il est demandé de respecter les passages de sécurité (Pompiers, SAMU, ...).
- Les exposants sont responsables de leur stand pendant toute la durée de la manifestation.
- L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.
- Les exposants sont tenus de nettoyer leur emplacement avant de partir et à ne laisser aucun sac poubelle et débris. – remballage à **17h00**.
- L'organisation ne prend pas la responsabilité des conditions atmosphériques (pas de remboursement).
- Aucun matériel ne sera fournis (tables, chaises, parasols etc..).
- Les voitures des exposants devront être garées à l'extérieur du parc de la brocante.
- Chaque exposant devra respecter les consignes sanitaires en vigueur.

Renseignements, bulletin d'inscription et règlement sont à consulter sur le site :

<https://perthesanimation.wixsite.com/animations>